

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
**n° 2015.10.133.B**

**Fourniture, livraison  
et installation de  
colonnes enterrées  
pour la collecte des  
ordures ménagères et  
de la collecte  
sélective - Appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.133.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DE LA COLLECTE SELECTIVE - APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché concernant la fourniture, la livraison et l'installation de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le programme, débuté en 2007, avait pour but d'équiper les grands ensembles de collectifs ne pouvant recevoir de bacs jaunes afin de rendre accessible la collecte sélective à la plus grande partie de la population. A ce jour, 400 colonnes enterrées sont en service sur l'agglomération. Des quartiers importants restent à équiper : 1/3 du Champ de Manœuvres à Soyaux, les quartiers de Basseau et de la Grande Garenne, ainsi que la fin de l'hyper centre d'Angoulême.

Ce programme se fera en fonction de l'état d'avancement des réhabilitations urbaines (ORU) des différents quartiers de l'agglomération, des demandes des bailleurs publics ou privés sur l'existant ou les constructions neuves et éventuellement des demandes spécifiques des communes (centre ville, point de regroupement, ...).

Il convient donc de relancer un marché public pour l'acquisition de colonnes enterrées pour le service Déchets Ménagers.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché est estimé à environ 1 000 000 €HT pour l'équipement de tous les quartiers. Le marché sera lancé sans minimum ni maximum, mais avec un estimatif annuel du nombre de colonnes à acquérir. Les crédits restant sur l'Autorisation de Programme actuelle, inférieure à ce million, ne seront réajustés qu'en fonction de la réalité des projets qui émergeront dans les prochaines années.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 22 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**DE PRECISER** que :

- la durée du marché est de un an à compter de sa date de notification,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

**D'IMPUTER** la dépense sur les articles 2158-8121 - opération 201101 - AP3 - du budget déchets ménagers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>